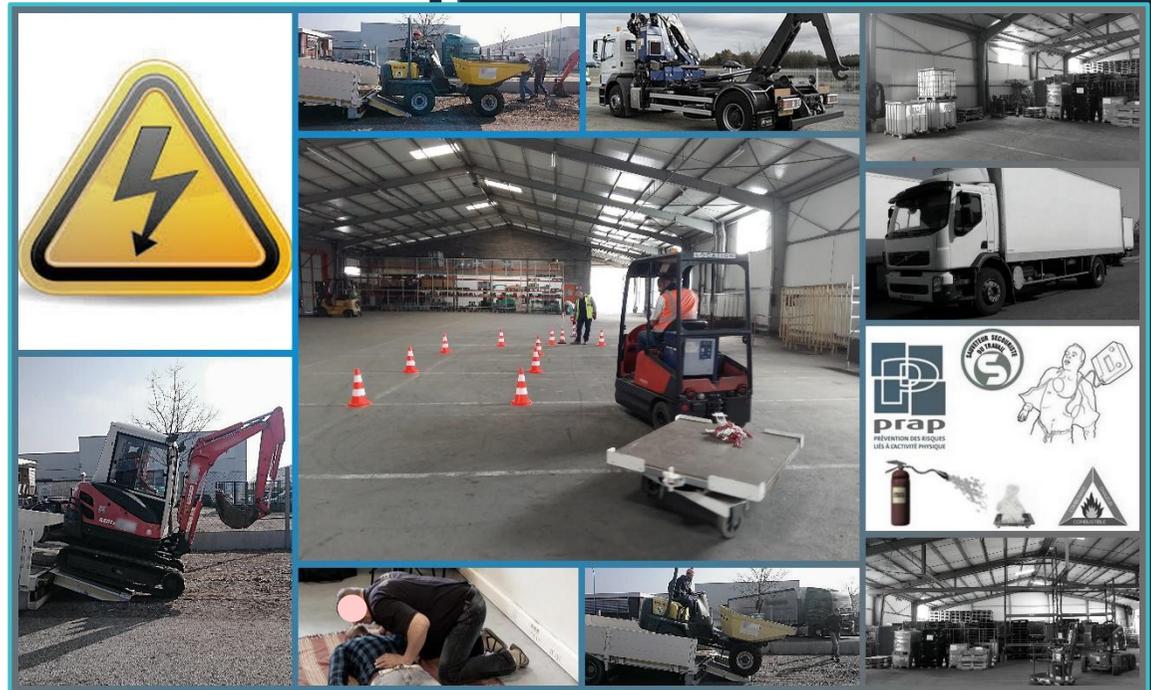


ORGANISME SPECIALISE EN
FORMATIONS

LOGISTIQUE - TRANSPORT

SANTE - SECURITE

AU TRAVAIL





Pensez à parler du CPF à vos salariés,
une application a été mise en place pour
les aider à se former tout au long de la
vie.

www.moncompteformation.fr



Handicap : Sécurisez votre parcours
de formation **en contactant nos**
Référents Handicaps !

Sommaire

LevagePage 4

- ✚ CACES® cariste, CACES® Nacelle, CACES® Grue auxiliaire, CACES® Engin de chantier
- ✚ Les nouveaux CACES® pont et portiques, les chariots de manutention automoteur gerbeurs à conducteur accompagnant
- ✚ AIPR

Habilitation électriquePage 11

- ✚ Personnel non électricien H0B0, BS, BE Manoeuvre
- ✚ Personnel Electricien : H1 H1V B1 B1V H2 H2V B2 B2V BR BC

TransportPage 13

- ✚ FIMO, FCO, MATIERES DANGEREUSES
- ✚ PREPARATION A L'EXAMEN DE CAPACITE +3.5 T
- ✚ PERMIS B96, PERMIS C, PERMIS CE

Les autres prestationsPage 15

- ✚ SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
- ✚ PRAP / GESTES ET POSTURES
- ✚ ADR 1.3
- ✚ SECURITE DU PERSONNEL DES ENTREPRISE EXTERIEURES NIVEAU 1 ET / OU 2
- ✚ ECHAFAUDAGES
- ✚ TRAVAUX EN HAUTEUR
- ✚ GESTION DE VOTRE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Nos Coordonnées

RECOMMANDATIONS CACES® LES CHARIOTS AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE

Recommandation CNAM	Domaines de compétences Pré-requis	Catégorie 1 Transpalette à conducteur porté		Catégorie 2 Chariot à plateau porteur		Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Catégorie 6	Catégorie 7
		Catégorie 1A	Catégorie 1B	Catégorie 2A	Catégorie 2B					
R489 Article R4323-55 du Code du Travail	Le salarié garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique, pour le passage d'une extension CACES® dans le même organisme testeur Etre âgé de 18 ans Savoir lire et écrire le français Etre reconnu physiquement apte par la médecine du travail									Conduite hors-production de chariots de toutes les catégories Déplacement chargement/déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais
		Préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur levée < ou = 1.20m)	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m)	Chariot à plateau porteur (capacité de charge < ou = 2 tonnes°)	Chariots tracteurs industriels (capacité de traction < ou = 25 tonnes)	Chariot élévateur en porte à faux de capacité < ou = 6 000 kg	Chariot élévateur en porte à faux de capacité > 6 000 kg	Chariot élévateur à mât rétractable	Chariot élévateur à poste de conduite éleuable (hauteur de plancher > 1.20m)	

RECOMMANDATIONS CACES® ENGINES DE CHANTIER

Recommandation CNAM	Domaines de compétences Pré-requis	Catégorie A	Catégorie B engins à déplacement séquentiel			Catégorie C engins à déplacement alternatif			Catégorie D	Catégorie E	Catégorie F	Catégorie G
			Catégorie B1	Catégorie B2	Catégorie B3	Catégorie C1	Catégorie C2	Catégorie C3				
<p>R482</p> <p>Article R4323-55 du Code du Travail</p>	<p>Conduite d'engins de chantier. CACES® recyclage tous les 10 ans (L'employeur délivre une autorisation de conduite)</p> <p>Etre âgé de 18 ans Savoir lire et écrire le français Etre reconnu physiquement apte par la médecine du travail</p>	 Engins compacts, Pelles hydrauliques, chargeuses, chenilles ou sur pneumatiques, de masse < ou = 6 tonnes, moto-basculateurs, compacteurs	 Engins d'extraction à déplacement séquentiel (pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6T., pelles multifonctions)	 Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel (machines automotrices de sondage ou de forage)	 Engins rail-route à déplacement séquentiel (pelles hydrauliques rail-route)	 Engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuse sur pneumatique s., chargeuses-pelleteuses de masse > 6T°)	 Engins de réglage à déplacement alternatif (bouteurs, chargeuses à chenilles de masse > 6T°)	 Engin de nivellement à déplacement alternatif (niveleuses automotrices)	 Engin de compactage (compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6T., compacteurs à pieds ou dameurs de masse > 6T)	 Engins de transport (tombereaux, rigides ou articulés, moto-basculateurs de masse >6T., tracteurs agricoles >100cv)	 Chariots de manutention tout-terrain (chariot de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, à flèche télescopique)	Conduite des engins hors production, déplacement et chargement/déchargement sur porte-engins des chantiers des catégories A à F sans activité de production, pour démonstration ou essais

RECOMMANDATIONS CACES® LES PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNE

Recommandation CNAM	Domaines de compétences pré-requis	GROUPE A UNIDIRECTIONNEL		GROUPE B MULTIDIRECTIONNEL		GROUPE C HORS PRODUCTION DES CATEGORIE A OU B
		Type 1	Type 3	Type 1	Type 3	
R486 Article R4323-55 du Code du Travail	Conduite de PEMP CACES® recyclage tous les 5 ans (L'employeur délivre une autorisation de conduite) Etre âgé de 18 ans Savoir lire et écrire le français Etre reconnu physiquement apte par la médecine du travail					Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A OU B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.
		Translation admise en position repliée uniquement	Translation admise en position haute, commandée depuis la plate- forme	Translation admise en position repliée uniquement	Translation admise en position haute, commandée depuis la plate- forme	

RECOMMANDATIONS CACES® LES GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT

Recommandation CNAM	Domaines de compétences pré-requis	GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT		
		Montée derrière la cabine	Montée en porte à faux arrière	Montée en position centrale
R490 Article R4323-55 du Code du Travail	Conduite de grue auxiliaire de chargement CACES® recyclage tous les 5 ans (L'employeur délivre une autorisation de conduite) Etre âgé de 18 ans Savoir lire et écrire le français Etre reconnu physiquement apte par la médecine du travail Etre titulaire du permis C Le CACES® ne comporte plus qu'une seule catégorie			
		Grue de chargement sans treuil, poste(s) de conduite embarqué(s) fixe(s), crochet de levage, 12m par télécommande		

R485 CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Recommandation CNAM	Domaines de compétences pré-requis	GERBEUR A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT Gerbeur à conducteur accompagnant Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	
		CATEGORIE 1 1.20 m < hauteur de levée < 2.50 m	CATEGORIE 2 Hauteur de levée > 2.50 m
<p>R485</p> <p>Article R4323-55 du Code du Travail</p>	<p>CACES® recyclage tous les 5 ans (L'employeur délivre une autorisation de conduite)</p> <p>Etre âgé de 18 ans</p> <p>Savoir lire et écrire le français</p> <p>Etre reconnu physiquement apte par la médecine du travail</p>	 <p>Mât central</p> <p>Mât télescopique double (ou triple)</p>  <p>Gerbeur à contrepoids</p>	 <p>Bras de fourche recouvrants</p> <p>Longerons encadrants</p>  <p>Double fourche</p>

R484 PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

Recommandation CNAM	Domaines de compétences pré-requis	PONTS ROULANTS ET PORTIQUES	
		CATEGORIE 1 COMMANDE AU SOL	CATEGORIE 2 PONT CABINE
<p>R484</p> <p>Article R4323-55 du Code du Travail</p>	<p>CACES® recyclage tous les 5 ans (L'employeur délivre une autorisation de conduite)</p> <p>Etre âgé de 18 ans</p> <p>Savoir lire et écrire le français</p> <p>Etre reconnu physiquement apte par la médecine du travail</p> <p>La détention du CACES®R.484 de catégorie 2 avec option « commande au sol » permet d'autoriser la conduite des ponts roulants et portiques de catégorie 1</p>		

NB : le boîtier de commande au sol peut être un pendant à câble ou une télécommande sans fil

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

	DOMAINE DE COMPETENCE	TEXTE DE REFERENCE	PRE-REQUIS
TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)			
	<p>Mise en œuvre et intervention lors de travaux à proximité de réseaux. Renouvellement tous les 5 ans (L'employeur délivre une autorisation d'intervention à proximité des réseaux)</p>	<p>Arrêté du 22 décembre 2015 Article R554-81 du code de l'environnement Article 20 à 22 et article 25 de l'Arrêté du 15 février 2012 modifié</p>	<p>Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation. Epreuves d'examen de compétences : <u>maîtrise de la langue française</u> (lecture et compréhension).</p>

SECURITE DU PERSONNEL DES ENTREPRISES EXTERIEURES NIVEAU 1 ET/ OU 2 CHEZ NOTRE PARTENAIRE AGREE PAR L'UIC

	DOMAINE DE COMPETENCE	TEXTE DE REFERENCE	PRE-REQUIS
SECURITE DU PERSONNEL DES ENTREPRISES EXTERIEURES NIVEAU 1 ET/ OU 2 CHEZ NOTRE PARTENAIRE AGREE PAR L'UIC			
	<p>Intervenant des entreprises extérieures sur sites industriels et chimiques</p>	<p>Arrêté du 23 décembre 2003 qui rend obligatoire les dispositions de l'accord du 04 juillet 2002</p>	<p><u>Niveau 1</u> Personnels d'entreprises extérieures ayant à intervenir sur des sites industriels. Validité 3 ans Savoir lire et écrire le français</p> <p><u>Niveau 2</u> Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail, ...) Être en possession de son niveau 1 à jour Validité 4 ans Savoir lire, écrire et parler le français</p>

LES PRINCIPALES FORMATIONS OBLIGATOIRES HABILITATIONS ELECTRIQUES

ELECTRICITE			
	Travaux non électriques en environnement électrique <u>Recyclage tous les 3 ans</u> <i>(l'employeur délivre une habilitation électrique)</i>	Article R4544-6 du Code du Travail Norme NF C 18-510	Personnel exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques ou exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques. Ce stage convient à tous ceux qui ont un des niveaux : B0 – H0(V) –BE MANŒUVRE- BS
	Travaux hors ou sans tension sur des installations basse et haute tension <u>Recyclage tous les 3 ans</u> <i>(l'employeur délivre une habilitation électrique)</i>	Article R4544-6 du Code du Travail Norme NF C 18-510	Personnel électriciens sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers et appelés à réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique en Basse Tension et Haute tension niveau A. Ce stage convient à tous ceux qui ont un des niveaux suivants : B1(V) - B2(V) - BR - BC /BT - H1(V) - H2(V) - HC

	DUREE DE LA FORMATION		EST CAPABLE DE
	INITIALE	RECYCLAGE	
PERSONNEL NON ELECTRICIEN			
H0V B0	1 jour	1 jour	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rentrer dans un local électrique ⇒ Exécuter des travaux à proximité d'une zone électrique (peintre, maçon, serrurier, etc)
BE Manoeuvre	2 jours	1.5 jour	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réarmer un disjoncteur ⇒ Mettre hors ou sous tension un équipement, une installation ⇒ Travailler à proximité de pièces nues
BS	2 jours	1.5 jour	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Remplacer et raccorder des chauffe-eau, convecteurs, volets roulants... ⇒ Remplacer à l'identique des fusibles BT, des accessoires d'éclairage, des prises de courant, des interrupteurs ⇒ Raccorder des éléments de matériel sur un circuit en attente (dominos...) ⇒ Réarmer un dispositif de protection. (agent d'entretien bâtiment, pilote de lignes de production, chauffagiste, etc) ⇒ Ne travaille pas à proximité de pièces nues
H0V B0 chantier	1.5 jour	1 jour	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Encadrer des chantiers, coordonner des travaux non électriques (surveillance des chantiers) (chefs de chantier BTP, surveillant de locaux, etc) ⇒ Savoir lire et écrire le français

LES PRINCIPALES FORMATIONS OBLIGATOIRES HABILITATIONS ELECTRIQUES

	DUREE DE LA FORMATION		EST CAPABLE DE
	INITIALE	RECYCLAGE	
PERSONNEL ELECTRICIEN BASSE TENSION BT			
B1V (exécutant)	3 jours	1.5 jour	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Créer, modifier une installation ⇒ Remplacer un coffret, une armoire (électricien exécutant, etc) ⇒ Effectuer des travaux sur matériel électrique hors tension
B2V (chargé de travaux)			<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Baliser une zone de travail et vérifier la bonne exécution des travaux ⇒ Assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres (chargé de travaux, responsable maintenance devant superviser des travaux, etc)
BR (chargé d'intervention)			<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser des interventions générales d'entretien et de dépannage sur circuits ⇒ Rechercher des pannes, des dysfonctionnements ⇒ Réalisation de mesures, essais, manœuvres ⇒ Remplacer des matériels défectueux (dépanneur, électricien autonome, ne gère pas d'équipe, ne travaille pas avec une équipe, etc)
BC (chargé de consignation)			<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser la consignation d'une installation électrique pour assurer la protection des personnes et installations ou des ouvrages (chargé d'exploitation, responsable maintenance)
PERSONNEL ELECTRICIEN HAUTE TENSION HT			
H1V	1 jour	0.5 jour	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Créer, modifier une installation (électricien)
H2V			<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Baliser la zone de travail et vérifier la bonne exécution des travaux (Responsable maintenance, etc)
HC			<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser la consignation des installations électriques HT (Responsable maintenance, etc)

LES PRINCIPALES FORMATIONS OBLIGATOIRES TRANSPORT

	DOMAINE DE COMPETENCE	TEXTE DE REFERENCE	PRE-REQUIS
TRANSPORT			
	FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire Transport de marchandises)	Décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 - Arrêté du 03 janvier 2008	Avoir plus de 21 ans le jour de l'entrée en formation Savoir lire et écrire Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou EC en cours de validité ou d'un permis de conduire reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R222-2 et R223-3 Justifier de la régularité de sa situation au regard de la qualification initiale (FIMO) Tout conducteur d'un véhicule de + de 3.5 tonnes en PTAC dans la professions sans être titulaire d'un titre professionnel de conducteur routier, ou d'un CPA/BEP conduite routière
	FCO (Formation Continue Obligatoire en Transport de marchandises)	Décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 - Arrêté du 03 janvier 2008	Avoir plus de 21 ans Savoir lire et écrire Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou EC en cours de validité ou d'un permis de conduire reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R222-2 et R223-3 Justifier de la régularité de sa situation au regard de la qualification initiale (FIMO)
	PREPARATION A L'EXAMEN DE LA CAPACITE PROFESSIONNELLE EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES +3.5T	Décret no 2011-2045 du 28 décembre 2011 portant diverses dispositions relatives à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier	Savoir lire, écrire en français Connaître les 4 opérations de base, les calculs de pourcentage Savoir utiliser une calculatrice Pour créer une entreprise de transport routier de marchandises et/ou loueurs de véhicules avec conducteur au moyen de véhicules supérieur à 3.5 tonnes de PTAC, vous avez l'obligation d'obtenir l'ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE EN TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES afin de pouvoir vous inscrire au registre des transporteurs et loueurs.

LES PERMIS B96 et BE

Somme des PTAC \leq 3500 kg

PTAC: 1800 kg + PTAC: 1200 kg = 3000 kg

Permis B

Somme des PTAC $>$ 3500 kg et \leq 4250 kg

PTAC: 2000 kg + PTAC: 2000 kg = 4000 kg

Permis B + formation de 7 h

Somme des PTAC $>$ 4250 kg

PTAC: 3500 kg + PTAC: 850 kg = 4350 kg

Permis BE

LES PERMIS C et CE

CATEGORIE	AGE MINIMUM	DEFINITION
C1 	18 ans permis B	Véhicules affectés au transport de marchandises - 3.5 tonnes $<$ PTAC \leq 7.5 tonnes - 9 places assises maxi (conducteur compris) Remorques : PTAC 750kg maxi
C1E 	18 ans permis C1	Catégorie C1 + remorque dont PTAC $>$ 750kg Ou Catégorie B + remorque dont PTAC $>$ 3.5 tonnes PTRA = $<$ 12 tonnes
C 	21 ans permis B ou 18 ans *	Véhicules affectés au transport de marchandises - PTAC $> =$ 3.5 tonnes - 9 places assises maxi (conducteur compris) - * si titre professionnel ou CAP Chauffeur
CE 	21 ans permis C	Catégorie C + remorques $> =$ 750 kg

LES PRINCIPALES FORMATIONS OBLIGATOIRES

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

	DOMAINE DE COMPETENCE	TEXTE DE REFERENCE	PRE-REQUIS
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL			
	Personne volontaire à la fonction de SST <i>Formation continue tous les 2 ans</i>	Article R.4224-15 du Code du Travail Cirulaire 32/2010 du 03 décembre 2010	Toute entreprise de plus de 20 salariés doit posséder un sauveteur secouriste par groupe de 20 personnes ou entreprise dont les missions portent un risque d'accident, dans ce cas, il est préconisé 1 SST par équipe Tout public Savoir lire et écrire

PRAP / GESTES ET POSTURES

	DOMAINE DE COMPETENCE	TEXTE DE REFERENCE	PRE-REQUIS
PRAP			
	Activités comportant des travaux de manutention manuelle Recyclage conseillé	Article R.4541-8 du Code du Travail	Savoir lire et écrire le français Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de l'industrie, bâtiment, commerce et services qui souhaitent se former en matière de prévention des risques liés à l'activité physique : - Manutentions manuelles - Port de charges - Travaux et gestes répétitifs - Postures de travail prolongées - Utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs, des heurts ou des vibrations
GESTES ET POSTURES			
	Activités comportant des travaux de manutention manuelle Recyclage conseillé	Article R.4541-8 du Code du Travail	Cette formation s'adresse principalement aux salariés qui ont dans leur activité une part importante d'activité ou de travail physique : manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations... Ce qui peut nuire à leur santé (lombalgies, affections ou lésions articulaires...) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs. Elle est ouverte à tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique

ADR 1.3

	DOMAINE DE COMPETENCE	TEXTE DE REFERENCE	PRE-REQUIS
ADR 1.3			
	ADR 1.3 (Accord européen pour le transport international de marchandises Dangereuses par Route)	Mis à jour tous les 2ans et applicable de façon obligatoire au 1er juillet de l'année d'application	Aucun pré-requis est nécessaire, l'ADR 1.3 consiste à être en conformité avec le chapitre 1.3 de l'ADR (identifier une classe, un groupe d'emballage, définir le niveau de responsabilité des intervenants) La formation s'adresse en général à toute personne concernée par les matières dangereuses (conducteurs de messagerie, manutentionnaires en réception, expéditeurs de marchandises dangereuses, etc)

TRAVAIL EN HAUTEUR / PORT DU HARNAIS

	DOMAINE DE COMPETENCE	TEXTE DE REFERENCE	PRE-REQUIS
TRAVAIL EN HAUTEUR			
	Protection de chute de hauteur / harnais	Article R4323-106 du Code du Travail	Savoir lire et écrire Etre âgé de plus de 18 ans Etre reconnu physiquement apte par la médecine du travail <u>Se munir de ses EPI (équipement de protection individuel)</u>

ECHAFAUDAGE

ECHAFAUDAGE			
	Utilisation d'un échafaudage ou opérations de montage, démontage, de modification d'échafaudage Renouvellement aussi souvent que l'employeur le souhaite L'employeur délivre une attestation de compétence	Article R4323-69 du Code du Travail Recommandation CNAMTS R408	Savoir lire et écrire Etre âgé de plus de 18 ans Artisans, salariés, intérimaires, : électriciens, peintres, façadier peintres, maçons, couvreurs et charpentiers <u>Se munir de ses EPI (équipement de protection individuel)</u>

GESTION DE VOTRE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES

	DOMAINE DE COMPETENCE	TEXTE DE REFERENCE	DOMAINES D'INTERVENTION
GESTION DE VOTRE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES DES FORMATIONS OBLIGATOIRES			
	Pour gérer efficacement les compétences de ses collaborateurs, il convient d'établir un plan de développement de compétences (plan de formation)	Article L .6321-1 du Code du Travail	Le domaine de la formation professionnelle est encadré par un certain nombre d'obligations légales. Le plan de développement des compétences découle de l'employeurs à former les salariés de l'entreprise.

NOS CERTIFICATIONS



ID DATA DOCK : DD0012214



Certifié par



sous le n° ICSCAC 0247 pour délivrer les CACES®



N° d'habilitation : 503214/2014/SST-01/O/15 SST NIVEAU 1 (Acteur SST)



N° d'habilitation : 903997/2016/Prap-IBC-01/O/15 Prap-IBC niveau 1 (Acteur Prap-IBC)



Arrêté préfectoral du 20 JUIN 2019

ISTYA vous accueille sur 2 sites :

Siège social, Agence de Strasbourg Nord

2 rue du Commerce

67116 REICHSTETT

N° SIRET : 789 901 550 00010

Agence des Vosges

Zone INOVA 3000 Allée 7

88150 Thaon les Vosges

N° SIRET : 789 901 550 00028

Code APE : 8559A

N° de déclaration d'existence 42 67 04908 67

Vos contacts :



Séverine DEGLI ESPOSTI :

sdegli@istya-formation.fr

Tel. : 03.88.22.05.37

Service administratif :

contact@istya-formation.fr



Retrouvez toutes nos formations sur :

www.istya-formation.fr

ou sur notre page



Istya Conseil et Formation

⇒ 2 sites :

- Equipés de quais de déchargement
- Halls logistique
- Terrain d'entraînement de TP pour les engins de chantier
- Piste de manoeuvre PL
- 10 salles de cours

⇒ Des formateurs expérimentés dans leur domaine de compétences depuis au moins 10 ans

⇒ L'accompagnement sur la gestion de votre plan de développement des compétences

